

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juillet 2023

JEE/JK

DATE DE LA CONVOCATION : 19 juillet 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 27
NOMBRE DE CONSEILLERS EN FONCTION : 27
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20

Séance présidée par M. Gilbert FUCHS, Maire.

Présents : M. Gilbert FUCHS, Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. André HABY, Mme Marie-Renée BERTSCH, M. Francis NEUMANN, M. Olivier KELLER, M. Michel GUERY, Mme Audrey WEINZAEPFLEN, Mme Véronique WEISS, M. Filipe MARQUES, Mme Dominique REIN, Mme Bernadette TROETSCHLER, M. Bruno TSCHANN, M. Olivier NOACCO, Mme Aurélie VERLES, Mme Ingrid NESME, M Richard WALSPECK, Mme Stéphanie SCHMITT, M. Yves SONDENECKER, et Mme Sabine KREBER.

Ont donné procuration de vote :

Mme Anne-Marie BLANCHARD à Mme Marie-Renée BERTSCH
M. Denis HERZOG à Mme Dominique REIN
Mme Isabelle KEHR à M. Gilbert FUCHS
M. Guillaume PILLAUD à M. André HABY
Mme Béatrice RIESTERER à Mme Marie-Madeleine STIMPL
Mme Xavière LUTIN à Mme Sabine KREBER
M. Valentin CIRILLO à Mme Stéphanie SCHMITT

Monsieur le Maire salue l'ensemble des présents.

L'assemblée aborde l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 juillet 2023 ;
3. Approbation des rapports de commission ;
URBANISME/FINANCES
4. Cession d'un bien bâti – 8 impasse des écoles
PERSONNEL
5. Conclusion d'une convention pour la signature d'un contrat aidé – Parcours Emploi Compétences ;
ENVIRONNEMENT
6. Versement participation communale 2023 pour l'achat d'un vélo neuf par foyer – 5^{ème} tranche ;
7. Divers.

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit désigner son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **De nommer** M. Jean-Eudes ENGLER aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et signé séance tenante.

3. APPROBATION DU RAPPORT DE LA 1^{ÈRE} COMMISSION « URBANISME, CADRE DE VIE ET PATRIMOINE » DU 04 JUILLET 2023.

Les rapports des commissions sont approuvés à l'unanimité.

4. CESSION D'UN BIEN BATI – 8 IMPASSE DE L'ÉCOLE.

La commune de Habsheim est propriétaire de la parcelle cadastrée Section 1 n° 16 d'une surface de 214 m² située 8 impasse de l'école constituée d'une bien bâti (dit maison KHIRI) et d'une place de stationnement.

Cette maison, en mauvais état, d'une superficie développée pondérée hors d'œuvre (SDPHO) de 123,45m² n'est pas utilisée par la Commune. Contact a été pris avec la société ALROK pour trouver un acquéreur aux conditions suivantes qui seront mises dans l'acte de vente :

- 1) Y réaliser un logement maximum ;
- 2) Conserver les murs actuels et faire réapparaître les colombages si leur état le permet ;
- 3) Interdiction de faire une isolation par l'extérieur ;
- 4) Le parking reste propriété de la Commune qui vend une place de stationnement à l'acquéreur ainsi que le tour d'échelle soit 50 cm de largeur côté cour ;
- 5) Clause résolutoire (retour à la Commune au prix d'achat) en cas de non-respect des conditions ci-dessus.

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du Haut-Rhin en date du 16 juin 2023 à 37 000€ ;

Vu l'offre de M. HALITI Ibrahim en date du 06 juin 2023 ;

Considérant que l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du Haut-Rhin est basée sur l'ensemble de la parcelle alors que seul le bâti et une place de stationnement sera vendue et que la SDPHO retenue pour l'évaluation prend en compte les murs extérieurs alors que la surface intérieure sera réduite en raison de l'isolation qui ne pourra se faire que par l'intérieur ;

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **De donner** son accord pour la cession à M. HILTI Ibrahim du bâti de la parcelle cadastrée Section 1 n° 16 avec une place de stationnement pour la somme de 16 000€ ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à faire et signer l'ensemble des actes nécessaires pour la division du bâti et de la place de stationnement de la parcelle initiale
- **De charger** l'étude de Mes TINCHANT, notaires à Rixheim à la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **De décider** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- **De donner** tous pouvoirs pour agir à Monsieur le Maire, ou sa représentante, Mme STIMPL, Première Adjointe, aux fins de représenter la COMMUNE DE HABSHEIM et de signer l'acte et tous documents y afférent.

M. SONDENECKER demande quelle rénovation sera engagée par l'acquéreur. Monsieur le Maire répond qu'un projet sommaire a été présenté : il s'agit de créer un logement depuis l'intérieur des murs extérieurs conservés.

5. CRÉATION D'UN POSTE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à intervenir à la signature d'une convention avec Pôle Emploi ;
- **De créer** un poste d'aide aux instituteurs et institutrices pour l'école primaire des deux groupes scolaires à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- **De recruter** un candidat sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 août 2024, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur, pour une durée de travail fixée à 32/35^{ème} rémunérée à 27,24/35^{ème} ;
- **De fixer** la rémunération sur la base minimale du SMIC horaire en vigueur multiplié par le nombre d'heures de travail ;
- **D'autoriser** le Maire à représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative relatif à la présente décision ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

6. VERSEMENT PARTICIPATION COMMUNALE 2023 POUR L'ACHAT D'UN VÉLO NEUF PAR FOYER – 5^{ÈME} TRANCHE.

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour décidant d'octroyer à partir du 1^{er} janvier 2020 une aide financière de 100 € par foyer fiscal domicilié à Habsheim pour l'achat d'un vélo neuf, dans la limite de 50 aides par an,

Vu les dossiers complets, reçus en mairie, validés en juin-juillet 2023,

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à verser l'aide financière fixée à 100 € pour l'achat d'un vélo neuf aux foyers fiscaux domiciliés à Habsheim, désignés ci-dessous :

33	SCHINDLER	Aurélie	3 rue des Merles
34	SALTZMANN	Maryline	24 rue Saint Martin
35	ROHMER	Sarah	12 c rue du Général de Gaulle

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les terrains de tennis extérieurs ont été refaits avec la contribution du TCH. Ces nouveaux terrains nécessitent un entretien moins important et n'ont plus à être arrosés contrairement à la terre battue.

Monsieur le Maire informe également que des infiltrations d'eau avec inondation des salles de classe ont eu lieu dans l'école élémentaire Jean d'ORMESSON ce lundi 24 juillet. L'architecte a été contacté afin de prévoir la reprise des noues de la toiture.

Fin de la réunion à 20h19

<p style="text-align: center;">TABLEAU DES SIGNATURES pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de HABSHEIM de la séance du 27 juillet 2023</p>
--

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 juillet 2023 ;
3. Approbation des rapports de commission ;
URBANISME/FINANCES
4. Cession d'un bien bâti – 8 impasse des écoles
PERSONNEL
5. Conclusion d'une convention pour la signature d'un contrat aidé – Parcours
Emploi Compétences ;
ENVIRONNEMENT
6. Versement participation communale 2023 pour l'achat d'un vélo neuf par foyer
– 5^{ème} tranche ;
7. Divers.

TABLEAU DES SIGNATURES pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de HABSHEIM de la séance du 27 juillet 2023			
Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
FUCHS Gilbert	Maire		
STIMPL Marie-Madeleine	Adjointe au maire		
HABY André	Adjoint au maire		
BERTSCH Marie-Renée	Adjointe au maire		
NEUMANN Francis	Adjoint au maire		
BLANCHARD Anne-Marie	Adjointe au maire		A donné procuration à Marie-Renée BERTSCH
KELLER Olivier	Adjoint au maire		
GUERY Michel	Adjoint au maire		
WEINZAEPFLEN Audrey	Conseillère municipale déléguée		
WEISS Véronique	Conseillère municipale déléguée		
MARQUES Filipe	Conseiller municipal délégué		
REIN Dominique	Conseillère municipale déléguée		
TROETSCHLER Bernadette	Conseillère municipale		
HERZOG Denis	Conseiller municipal		A donné procuration à Dominique REIN
KEHR Isabelle	Conseillère municipale		A donné procuration à Gilbert FUCHS

<p align="center">Suite du TABLEAU DES SIGNATURES pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de HABSHEIM de la séance du 27 juillet 2023</p>			
TSCHANN Bruno	Conseiller municipal		
NOACCO Olivier	Conseiller municipal		
VERLES Aurélie	Conseillère municipale		
NESME Ingrid	Conseillère municipale		
PILLAUD Guillaume	Conseiller municipal		A donné procuration à André HABA
WALSPECK Richard	Conseiller municipal		
RIESTERER Béatrice	Conseillère municipale		A donné procuration à Marie-Madeleine STIMPL
SCHMITT Stéphanie	Conseillère municipale		
SONDENECKER Yves	Conseiller municipal		
LUTIN Xavière	Conseillère municipale		A donné procuration à Sabine KREBER
KREBER Sabine	Conseiller municipal		
CIRILLO Valentin	Conseiller municipal		A donné procuration à Stéphanie SCHMITT